

# Jalon 50

## Le nombre de personnes vivant dans des **déserts** ou des **marais alimentaires** a diminué de moitié

Un désert alimentaire désigne une zone géographique généralement défavorisée sur le plan socio-économique, où les gens ont un faible accès à des commerces offrant des aliments sains et abordables. En revanche, un marais alimentaire est une zone géographique où la population est exposée à une surabondance d'aliments à faible valeur nutritive, notamment par la présence de nombreux dépanneurs et restaurants-minute.

### Pourquoi ce jalon ?

- Les environnements alimentaires, la disponibilité des aliments et leur accès physique et économique ont un impact sur la capacité des gens à pouvoir se nourrir dignement en fonction de leurs besoins et de leurs préférences alimentaires. Ces facteurs influencent la qualité de l'apport nutritionnel des individus et, par conséquent, ont une incidence négative sur la santé des populations vivant dans les déserts et les marais alimentaires.
- Au Québec, près de 6 % de la population habite dans un désert alimentaire. Cette situation affecte de façon inégale les milieux urbains et ruraux. Alors que moins de 3 % des personnes vivant à Montréal et à Québec habitent dans des déserts alimentaires, ce pourcentage monte à 23 % en Gaspésie (INSPQ, 2018, dans Gobeil, 2019).
- Les milieux urbains ont toutefois leurs défis : on y constate une corrélation entre l'indice de défavorisation d'un secteur et la présence accrue de commerces offrant davantage de malbouffe. Les marais alimentaires affectent particulièrement les populations urbaines plus vulnérables, alors que dans les milieux ruraux, cette situation s'observe autant dans les secteurs favorisés que défavorisés (INSPQ, 2013).
- Améliorer l'offre alimentaire dans ces différents milieux représente un défi complexe, car il implique d'autres enjeux tels que l'aménagement urbain et rural, l'économie locale, la mobilité, etc. Cependant, les bénéfices peuvent être nombreux. Les mesures visant à réduire le nombre de personnes vivant dans des déserts et des marais alimentaires permettent non seulement de lutter en partie contre l'insécurité alimentaire et les problèmes chroniques de santé, mais leur élaboration et leur application peuvent être source de mobilisation des communautés et d'amélioration des milieux de vie en général.

### Niveau d'avancement



### Qui doit être mobilisé ?



**Gouvernements** : autochtones, municipalités et MRC



**Personnes et organisations consommatrices**



**Société civile**



**Organismes de financement**

## Comment pourrait-on s'y rendre?

---

### ➤ Adapter les règlements

- Faire des changements de zonage en faveur d'alternatives bénéfiques à l'accès à des aliments sains : jardins communautaires, marchés publics de proximité, marchés solidaires, etc. Ajuster le zonage pour décourager la présence de l'offre de nourriture malsaine dans les lieux principalement fréquentés par les enfants et les adolescents. Par exemple, l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce a adopté un règlement pour limiter la présence de restaurants-minute à proximité des écoles.
- Réfléchir en amont l'aménagement des territoires pour s'assurer que l'accès à des commerces alimentaires soit favorisé.
- Renforcer la réglementation du marketing alimentaire afin de ne pas encourager la consommation d'aliments malsains (jalon 24). Bien que cela n'ait pas un impact direct sur l'offre physique d'aliments, une telle initiative pourrait contribuer à rendre un territoire moins favorable à des commerces offrant principalement de la malbouffe. Les villes de Londres et Bristol au Royaume-Uni ont adopté de tels règlements au niveau local.

### ➤ Encourager les initiatives permettant de maintenir ou d'augmenter l'offre d'aliments sains

- Ouvrir de nouveaux marchés (épiceries, circuits de proximité, marchés de proximité, marchés locaux) pour une alimentation saine et durable dans les communautés défavorisées.
- Encourager les commerces existants qui contribuent à offrir une alimentation saine et durable, pour favoriser leur pérennité.
- Créer des incitatifs économiques pour attirer les entreprises qui peuvent assurer l'accès et l'abordabilité des aliments sains dans les déserts alimentaires.

### ➤ Créer des environnements favorables aux saines habitudes de vie

- Développer une offre alimentaire saine et accessible dans les milieux de travail et les milieux de vie, notamment dans les centres de loisirs, les entreprises et autres organisations où se trouvent les gens.
- Encourager le placement de produits sains aux caisses des épiceries et des dépanneurs et inciter les restaurants à faire des choix sains les options par défaut.
- Favoriser les consultations intersectorielles, notamment entre les urbanistes, le milieu de la santé, les entreprises de distribution et de détail et les municipalités, afin de planifier des aménagements favorables aux saines habitudes alimentaires.
- Réfléchir les nouveaux projets immobiliers, particulièrement les projets de logements sociaux, en fonction de l'accès à une offre de saine alimentation (s'assurer qu'il y a des épiceries à proximité ou réfléchir à l'intégration de tels commerces alimentaires dans les projets).
- Faciliter l'accès aux lieux d'approvisionnement en assurant notamment une offre de transports collectifs.

- Favoriser l'accès à la terre en milieu rural (voir jalon 36) ou à des terrains en milieu urbain dans les secteurs considérés comme des déserts et des marais alimentaires, et développer des projets de circuits de proximité (voir jalon 45), le tout en s'assurant que les collectivités locales soient véritablement celles qui bénéficient de ces changements.

## Qu'est-ce qui peut faciliter ce changement?

---

- Le développement de **gouvernances alimentaires territoriales et le leadership municipal** dans la lutte à l'insécurité alimentaire, qui prennent de l'ampleur.
- **Le développement de l'offre en ligne et la livraison.** De nombreuses épiceries rivalisent pour la livraison à domicile, le plus rapidement possible, et tentent de couvrir de grands territoires. Si cette offre reste abordable, elle pourrait être pertinente pour les personnes ayant des difficultés à se déplacer.
- **L'essor de l'économie sociale et solidaire :** puisque la rentabilité peut être difficile à atteindre pour des commerces de détail dans certains secteurs, particulièrement les plus éloignés, le développement de modèles d'affaires ayant une mission différente peut permettre une meilleure adéquation avec les besoins des communautés.

## Qu'est-ce qui peut freiner sa mise en œuvre?

---

- **Le manque de transports publics dans certaines régions éloignées du Québec.**
- **Les coûts associés à l'exploitation d'entreprises alimentaires** dans des régions éloignées ou dans des secteurs urbains gentrifiés, qui mettent à risque leur pérennité, ou leur viabilité si leur offre se veut à la fois saine et accessible économiquement.
- **Les revenus des ménages** qui ne suivent pas la hausse du coût de la vie, notamment l'augmentation du coût du logement, augmentant ainsi la précarité.

## Qu'est-ce qu'il reste à éclaircir?

---

- Comment aborder le problème des déserts alimentaires chez les personnes âgées dont les possibilités de transport ou de mobilité peuvent être encore plus limitées?
- Comment s'assurer que les initiatives porteuses pour améliorer les secteurs défavorisés n'entraînent pas le déplacement de ces populations (phénomène de gentrification)?

## Ressources

---

[Chen, T. et Gregg, E. \(2017\). Déserts et marais alimentaires : une introduction](#)

[Gobeil, M. \(2019\). Les déserts alimentaires toujours aussi présents au Québec. Radio-Canada](#)

[Boulianne, M. et al. \(2019\). Vers une alimentation territorialisée et durable. Le système alimentaire de la grande région de Québec, de la production agricole à la gestion des résidus : enjeux, questions, portrait.](#)

[Robitaille, É. et Bergeron, P. \(2013\). Accessibilité géographique aux commerces alimentaires au Québec : analyse de situation et perspectives d'intervention](#)

[INSPQ \(2019\). Les compétences et les pouvoirs des municipalités pour créer des environnements favorables à la saine alimentation et au mode de vie physiquement actif.](#)

[Frenette, S. \(2022\). Le pouvoir de réglementer la malbouffe : une importante victoire pour les municipalités!](#)